

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	006	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCAZION 25 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 1 ^{er} février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 25 janvier 2024	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : MME MILLER, M. PICARD et MME CHARREAU
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT MME BOURDAIS a été élue secrétaire de séance.

DETR 2024 – EXTENSION DE LA MATERNELLE JULES MICHELET

Monsieur Philippe LEHMANN, 1^{er} Maire Adjoint, chargé du Développement Urbain, Économique et Numérique, expose à l'Assemblée que dans le cadre de la DETR – programmation 2024, la municipalité souhaiterait inscrire comme opération, l'extension de l'école maternelle Jules MICHELET. L'extension permettra la création d'une salle de classe de 66,80 m² au rez-de-chaussée en prolongement de l'école maternelle existante. Elle sera accessible de plain-pied par la bibliothèque et disposera d'une issue sur la cour de service. Au total l'école maternelle regroupera 5 classes pour la rentrée de septembre 2024.

Il précise que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 191 209,61 HT, décomposé comme suit :

Maitrise d'œuvre :	16 000,00 €
Bureau d'études structure/fluides :	15 100,00 €
Contrôleur technique :	3 670,00 €
Coordonnateur SPS :	2 750,00 €
Étude géotechnique :	4 560,00 €
Travaux :	135 000,00 €
Mobilier :	14 129,61 €

Le plan de financement serait le suivant :

Montant total de l'opération HT :	191 209,61 €
Montant Total TTC :	229 451,53 €

Financement :

Subvention de l'État DETR :	95 604,80 €
Autofinancement :	133 846,73 €
Total TTC :	229 451,53 €

Monsieur LEHMANN ajoute que les travaux seront réalisés et mandatés au cours de l'année 2024.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 23 janvier 2024, et par la commission des finances et des affaires administratives, le 24 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération « extension de l'école maternelle Jules MICHELET »,

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation comme susmentionnés,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Essonne l'attribution de la DETR – programmation 2024,

DIT que les recettes et les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget exercice 2024,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY
MATT Edouard



Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 7.2.24
et de la publication le : 8/02/24
Le Maire

